



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Contrecœur tiendra une assemblée publique de consultation le 4 octobre 2022, à 19 h, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble suivant :

**DM-2022-041 – 7210, route Marie-Victorin**

L'objet de la demande vise à autoriser que la superficie de plancher des pièces supplémentaires destinées à un logement bigénérationnel occupe 44 % de la superficie de plancher de tout le bâtiment au lieu de 35 %, le tout tel que prescrit à l'article 291, paragraphe a) du règlement de zonage 858-1-2009.

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, le 15 septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "Mylene Rioux", written over a horizontal line.

MYLENE RIOUX  
GREFFIERE